



Les Échos de Bramefarine

n° 50 – août 2011 – Bulletin d'informations de la commune de Saint-Maximin

L'Éditorial du maire



La commune de Saint-Maximin, lance une enquête publique concernant des modifications, mineures, du plan d'occupation des sols (POS), dont le contenu est détaillé ci-dessous.

Cette enquête ainsi que ses conclusions ne modifieront en rien le zonage ni la constructibilité des terrains de la commune. Cette enquête porte essentiellement sur des ajustements et des mises en cohérence du règlement de POS, datant de 2001.

En revanche, le plan d'occupation des sols sera remplacé, dans sa globalité, par un « PLU » (plan local d'urbanisme), dont les études vont démarrer à l'automne prochain (NB : le cabinet conseil en urbanisme qui nous accompagnera dans cette démarche vient tout juste d'être désigné par appel d'offres).

Ce PLU viendra remplacer l'actuel POS, et sera opérationnel, environ d'ici trois ans... En attendant, c'est toujours le POS qui est le document communal de référence en matière d'urbanisme. Vous serez informé, dans les prochains bulletins municipaux, du déroulement du PLU et des réunions publiques qui seront programmées pour informer les habitants et les associer à cette démarche.

René Pois-Pompée. ■

Avis d'enquête publique portant sur le projet de modification du plan d'occupation des sols (POS) Commune de Saint-Maximin (38530)

Par arrêté n° 019-2011 en date du 3 août 2011, le maire de la commune de Saint-Maximin a prescrit la mise à l'enquête publique du projet de modification du plan d'occupation des sols (POS) de la commune.

Le projet concerne les distances minimales d'implantation des constructions par rapport aux emprises publiques et aux limites séparatives (zones UB et NC), les types d'occupation du sol autorisés et les possibilités maximales d'occupation du sol (zones UA et UB), les caractéristiques des terrains et le COS en zone UB, l'implantation des constructions par rapport aux emprises publiques en zone UA (au droit des RD 9, RD 9B et RD 9D), les matériaux de couverture (zones UA et UB), la recherche d'une

certaine cohérence entre différents articles (distance des limites séparatives, aspects esthétiques et contraintes de proportions) (zones UA et UB).

L'enquête publique se déroulera en mairie, du mardi 23 août 2011 au lundi 26 septembre 2011 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir :

- lundi : de 15 heures à 16 h 30 ;
- mardi : de 15 heures à 19 heures ;
- mercredi : de 15 heures à 16 h 30 ;
- jeudi : de 9 heures à 12 heures ;
- vendredi : de 15 heures à 18 heures.

À cet effet, Monsieur Claude Chevrier, cadre Schneider Electric, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Madame la

présidente du tribunal administratif de Grenoble (décision E11000324/38 en date du 21 juillet 2011).

Le commissaire-enquêteur recevra à la mairie les déclarations des intéressés les :

- **mardi 23 août 2011, de 17 heures à 19 heures ;**
- **vendredi 2 septembre 2011, de 16 heures à 18 heures ;**
- **lundi 26 septembre 2011, de 15 heures à 17 heures.**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur en mairie - BP 22 - 38530 Saint-Maximin.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos, signé par le maire et transmis, avec le dossier d'enquête et les documents annexés, au commissaire-enquêteur.

Ce dernier adressera son rapport et ses conclusions motivées au maire dans le délai

d'un mois à l'expiration de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie ainsi qu'à la préfecture de l'Isère pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au vu du dossier, du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification.

Le maire de Saint-Maximin,
René Pois-Pompée. ■

Concours de pétanque - samedi 10 septembre 2011



**SAMEDI 10 SEPTEMBRE
2011**

**Concours de pétanque en
doublette formée**

Challenge de la municipalité

Saint-Maximinoises, Saint-Maximinois,
« Reprendre le point », « bouchonner », « tirer au fer », « faire un trou », « faire un carreau »...
Nul doute que ces expressions imagées, indissociables de ce sport d'adresse, seront prononcées par les joueurs. Invitez un ami afin qu'il passe un excellent après-midi. Nous vous attendons NOMBREUX !

- **Inscription gratuite en mairie, ou le jour même à partir de 13 heures.**
- **Jetée du bouchon à 13 h 30.**
- **Inscription au repas du soir : en mairie, au plus tard le jeudi 8 septembre.**



Repas chaud à 10 €

BUVETTE

Commission « Fêtes et cérémonies »

**Réservation pour le repas du soir du
samedi 10 septembre 2011**

Inscription au repas du soir : en mairie, au plus tard le jeudi 8 septembre.

Afin de vous servir au mieux, nous avons besoin de connaître le nombre de repas que vous souhaiteriez. À savoir :

Menu n° 1

- Tête de veau et ses légumes
- Fromage
- Tarte

Nombre de menu n° 1

Menu n° 2

- Sauté de porc et ses légumes
- Fromage
- Tarte

Nombre de menu n° 2



Nombre de menu 1 + × 10 € = €
nombre de menu 2 =

Nom :

Prénom :

Tél. :

Merci de détacher ce bon et de nous le faire parvenir.
Règlement à l'ordre de **Alain MOLLARD** lors de votre arrivée à la salle polyvalente, le samedi 10 septembre.